Règlement particulier – Tournoi Matinale Jeunes d'Argenton-sur-Creuse

1. Le tournoi est autorisé par la Ligue Centre-Val de Loire sous le numéro :2603153

2. Le juge-arbitre du tournoi est M. Gaillard Florent.

3. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des catégories Minibad à Cadet. Classement autorisé de NC à R4.

4. Tout joueur devra être licencié et autorisé à participer à une compétition officielle à la date du tirage au sort.

5. La compétition se déroule uniquement en simple :

6. Les tableaux sont constitués par catégories d'âge dans ma mesure du possible.

6. Les matchs débuteront à 9h00. Les joueurs devront se présenter à la table de marque au minimum 30 minutes avant l'heure prévue de leur premier match. Les horaires sont donnés à titre indicatif.

7. Les matchs se déroulent en deux sets gagnants de 15 points.

8. La date limite d'inscription est fixée une semaine avant la compétition. Les inscriptions se font exclusivement via le logiciel Badnet.

9. Le nombre maximum de participants est fixé à 80 joueurs. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée, accompagnées du règlement.

10. La constitution des tableaux aura lieu le weekend précédant la compétition.

11. Le montant de l'engagement est fixé à 5 € par joueur.

12. En cas de forfait après la constitution des tableaux, aucun remboursement ne sera effectué, sauf présentation d'un justificatif validé par le juge-arbitre.

13. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant fourni par l'organisation fera foi.

14. Le classement pris en compte est celui en vigueur à J-8.

15. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Le coaching est autorisé uniquement pendant les pauses réglementaires (entre les sets et à 8 points).

16. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes, sauf accord des joueurs et du juge-arbitre.

17. Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'appel du match.

18. Tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.

19. Tout volant touchant une structure fixe du gymnase est faute. Tout volant touchant un obstacle mobile est compté let au service puis faute en jeu.

20. Tout joueur souhaitant quitter la salle doit en informer la table de marque et le juge-arbitre.

21. Toute réclamation doit être formulée auprès du juge-arbitre.

22. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

23. L'organisateur se réserve le droit de regrouper ou modifier les tableaux selon le nombre d'inscrits.

24. Les tableaux sont répartis par séries selon le classement CPPH.

25. Le surclassement est autorisé conformément à la réglementation fédérale, sous réserve de validation préalable.

26. Les tenues des joueurs doivent être conformes au règlement national en vigueur.

27. Les participants acceptent l'utilisation de leur image à des fins promotionnelles. Tout refus doit être signalé par écrit.

28. Les joueurs mineurs restent sous la responsabilité de leur encadrant ou représentant légal.

29. Tout comportement antisportif pourra être sanctionné par le juge-arbitre.

30. La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

31. Le tournoi est régi par les règlements de la FFBaD, de la Ligue Centre-Val de Loire et du présent règlement.

32. La gestion du tournoi est assurée via le logiciel Badnet.

33. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase.

34. Il est interdit d'introduire ou de consommer de l'alcool dans l'enceinte sportive (hors autorisation municipale pour la buvette).